Commission Consultative de l'Environnement



Mercredi 18 décembre 2024





POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE





LES ENGAGEMENTS

L'Aéroport de Perpignan poursuit son engagement en faveur de l'environnement à travers des programmes axés sur plusieurs secteurs :

- Réduction des émissions de CO2 : Continuité du programme ACA.
- Gestion des déchets : Adoption de pratiques de tri et de recyclage pour réduire les déchets générés par l'aéroport.
- Énergies renouvelables : Utilisation d'énergie verte pour alimenter les infrastructures aéroportuaires.
- Biodiversité : Projets visant à protéger et à améliorer la biodiversité autour de l'aéroport.
- Sensibilisation et formation : Programmes de sensibilisation pour le personnel et les passagers concernant les pratiques durables.
- Environnement Sonore : Suivi des plaintes et vigilance accrue du respect de la « Charte de Qualité Environnement Sonore ».





LE LABEL AEROBIO NIVEAU 3

En juin 2024, l'aéroport a déposé un dossier de labellisation pour le renouvellement du label AEROBIO.

Actuellement labellisé au niveau 3, l'aéroport souhaite maintenir ce haut niveau de reconnaissance pour affirmer son engagement en faveur de la biodiversité.

En 2024, en parallèle des prospections, plusieurs actions ont été entreprises :

- Actions pédagogiques: En partenariat avec trois lycées du département, une structure symbolisant la protection de la biodiversité face aux agressions humaines a été réalisée. Cet ouvrage, destiné au public, est installé devant l'aéroport.
- Nouveaux process : L'élaboration d'un plan de management de la biodiversité à l'horizon 2029 a été initiée pour confirmer les actions futures visant à préserver et valoriser la biodiversité sur la plateforme.







NOUVEAU PROGRAMME DE GESTION DES DECHETS

L'aéroport lance un nouveau programme de gestion des déchets visant à optimiser le tri, le recyclage et la réduction des déchets générés par ses activités :

- Amélioration du tri des déchets : Mise en place de stations de tri clairement identifiées.
- **Sensibilisation**: Organisation de campagnes de sensibilisation pour informer le personnel, les voyageurs et les partenaires.
- **Collaboration** : Partenariats avec des entreprises spécialisées dans le recyclage pour assurer une valorisation optimale.
- **Suivi :** Mise en place d'indicateurs de performance pour suivre l'évolution de la gestion des déchets
- Réduction des déchets à la source : Promotion de l'utilisation de matériaux durables et réduction des emballages superflus.













PROGRAMME

AIRPORT

CARBON

Accreditation





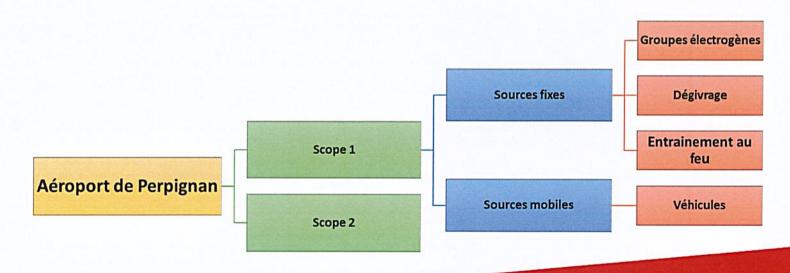
LE PROGRAMME AIRPORT CARBON ACCREDITATION

Il s'agit d'un programme international de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme est développé par le Conseil International des Aéroports (ACI).

Le programme propose 5 niveaux d'accréditation. L'aéroport a renouvelé sa certification ACA au niveau 2 en 2024.

Ce renouvellement démontre la capacité de l'aéroport à réduire son empreinte carbone de 55 % d'ici 2029, en se concentrant sur les sources d'émission des SCOPES 1 et 2.





NIVEAU DE CERTIFICATION DE L'AEROPORT DE PERPIGNAN

L'aéroport a renouvelé sa certification ACA au niveau 2 en 2024, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de l'environnement.

Ce tableau présente la diminution de l'empreinte carbone de l'aéroport de Perpignan conformément aux exigences du programme ACA Niveau 2 : **Réduction.**

Location Based	2019	2021	2022	2023
T CO2 Scope1 et Scope2	138,60	121,49	121,37	122,50
Réduction ABSOLUE	4,35%	-12,34%	-0,10%	0,93%
Réduction RELATIVE/passagers	7,71%	52,94	-38,33%	-12,29%
Réduction RELATIVE/mouvements	-4,18%	-28,14%	3,28%	8,59%



OBJECTIF 2025 : ACA 3, le niveau OPTIMSATION

Obtenir l'accréditation au niveau 3 requiert de :

- > Accomplir toutes les exigences des niveaux 1 et 2 : Mapping et Reduction.
- Elargir le périmètre de son bilan carbone afin d'inclure les émissions du SCOPE 3.
- Démontrer que l'aéroport a élaboré et mis en œuvre efficacement un plan d'engagement des tiers





SOURCES D'EMISSION DU SCOPE 3

> Le cycle LTO des avions

Jusqu'à une hauteur de 3 000 pieds pour tous les avions utilisant les installations : l'aviation commerciale, l'aviation générale, les hélicoptères, le fret, à l'exception des vols militaires.

Cela comprend les émissions générées pendant les modes : Approche, Circulation, Décollage et montée.

> Les accès à l'aéroport

Vers l'aéroport par voie terrestre pour le personnel, les partenaires et les passagers.

> Les autres usagers de l'aéroport

Tous les usagers de la plateforme, y compris les locataires, les prestataires de services et les institutions, sont engagés à déclarer et à réduire leurs émissions.

Les voyages professionnels du personnel de l'aéroport.



OBJECTIFS ET MOYENS A LONG TERME

Un accompagnement par un bureau d'étude

Publication le 24/10/24 du marché :

"Prestations de service pour l'accompagnement de la SPLAR dans la démarche d'accréditation niveau 3 du programme ACA pour les aéroports de Carcassonne, Perpignan et Tarbes-Lourdes-Pyrénées »

A plus long terme

Ce marché est constitué de plusieurs tranches :

Une tranche ferme pour 2025 : passage ACA2 à ACA3 OPTIMISATION

Une tranche optionnelle programmée pour 2026 : passage ACA3 à ACA3+ COMPENSATION

Une tranche optionnelle programmée pour 2027 : passage ACA3+ à ACA4+ TRANSFORMATION



DES INVESTISSEMENTS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE CO2





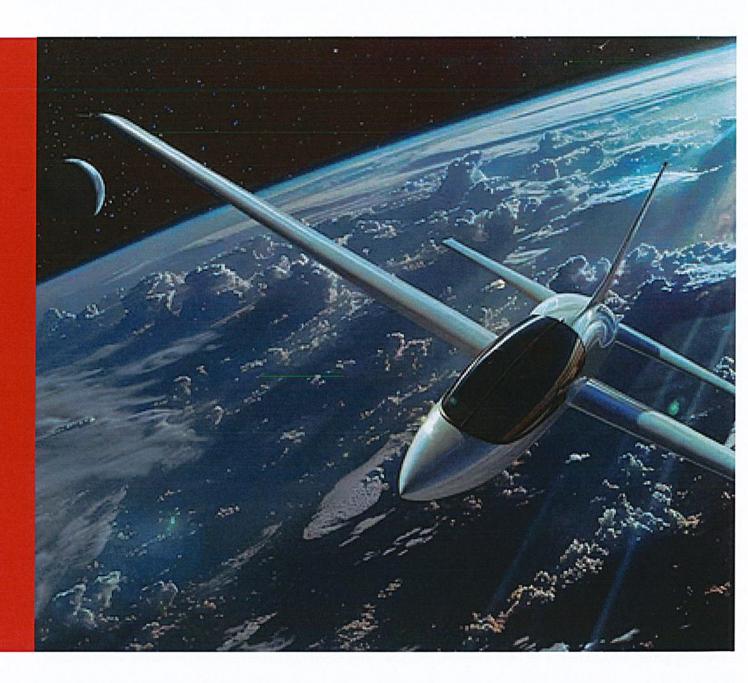








QUALITE ENVIRONNEMENT SONORE

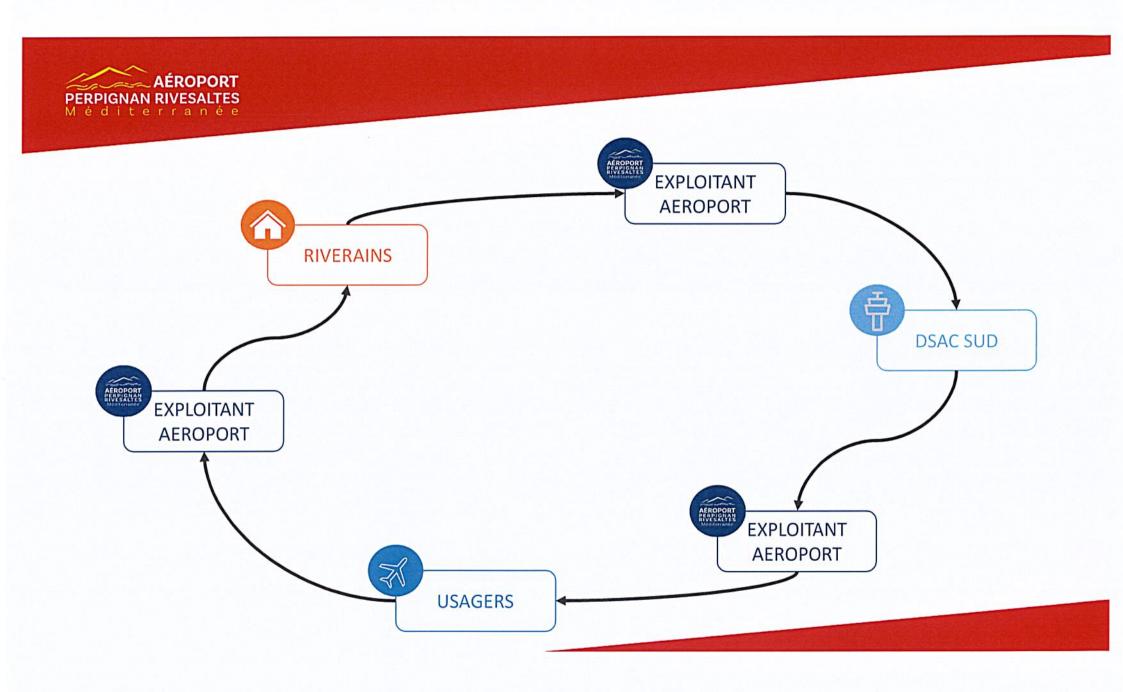




LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS DE RIVERAINS

- ✓ Le site de l'aéroport propose un formulaire de contact intitulé RECLAMATIONS
- ✓ Chaque demande est traitée individuellement et fait l'objet de recherches en collaboration avec la DSAC Sud.
- ✓ Une réponse personnalisée est apportée dans un délai d'1 semaine à 15 jours pour les demandes nécessitant une recherche approfondie.
- ✓ En cas de manquement aux engagements de la charte les usagers de la plateforme sont avisés et sensibilisent leurs équipes.
- ✓ Un suivi annuel sectorisé est mis en place par la responsable Qualité Environnement







BILAN RECLAMATIONS 2022: 18 plaintes

- > PEYRESTORTES : 11 plaintes de 1 particulier
- > ESPIRA: 1 plainte de 1 collectif
- ➤ SAINT FELIU : 3 plaintes de 2 particuliers
- ➤ PERPIGNAN : 2 plaintes de 1 particulier
- ➤ RIVESALTES : 1 plainte de 1 collectif



BILAN RECLAMATIONS 2023: 4 plaintes

> PEYRESTORTES: 1

➤ LE BARCARES: 1

> PIA: 1

> SALEILLE: 1

BILAN RECLAMATIONS 2024: 6 plaintes

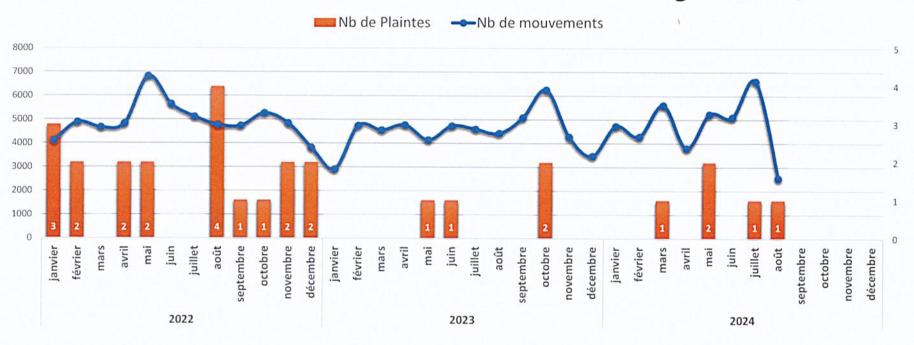
➤ PEYRESTORTES: 3

> SAINT ESTEVES: 1

> PERPIGNAN SUD- SERRAT D'EN VAQUER : 2



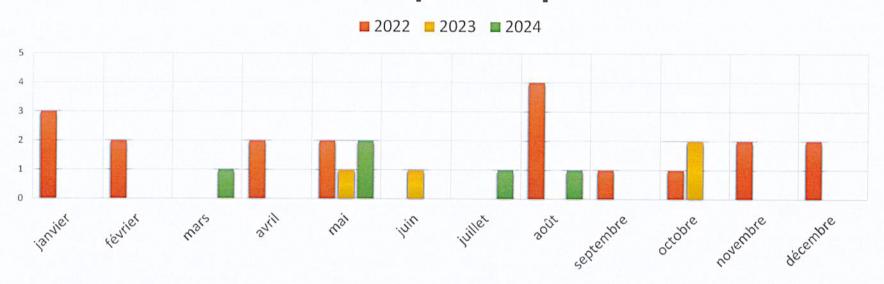
Nb de plaintes et mouvements d'aéronefs légers (<6T)



Nous observons une forte diminution du nombre de plaintes en 2023 et 2024 par rapport à 2022.



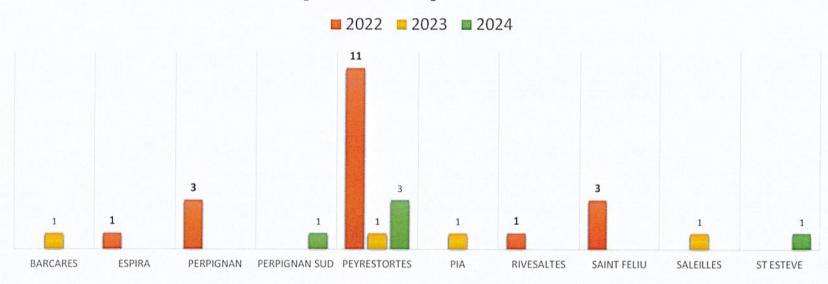
Nb de plaintes par mois



Au mois de mai, nous constatons une recrudescence des plaintes, ce qui coïncide avec l'arrivée des beaux jours, le retour d'activités dans les jardins, ainsi qu'un nombre significatif de jours fériés et de ponts qui contribuent à ce phénomène.



Nb de plaintes par commune

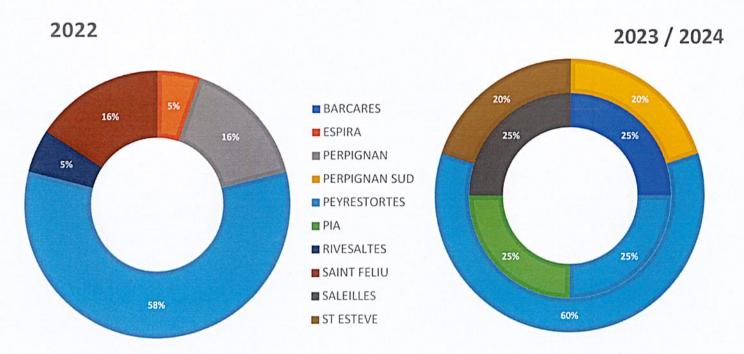


Peyrestortes demeure la commune la plus affectée par les nuisances sonores. Ce constat, déjà relevé lors des précédentes CCE, souligne notre difficulté à préserver les habitants de cette zone.

Il est impératif de restreindre l'expansion de cette commune vers l'aéroport.



Plaintes par commune



En 2024, un nouveau plaignant a été enregistré dans la commune de Saint-Estève, et des mesures ont été prises immédiatement.



SUIVI PAR DSAC Sud RESPECT DES ZONES CERCLEES BLEU





SUIVI du RESPECT des ZONES CERCLEES

Le suivi du respect des zones cerclées, mis en place d'un commun accord avec les **usagers** de la plate-forme Perpignanaise en 2021, est réalisé conjointement par l'**Exploitant** et la **DSAC Sud**

Ne sont pas concernés, les vols de :

- La sécurité civile
- · La Défense
- · La sécurité incendie
- Le SAMU



LA CARTE VAC



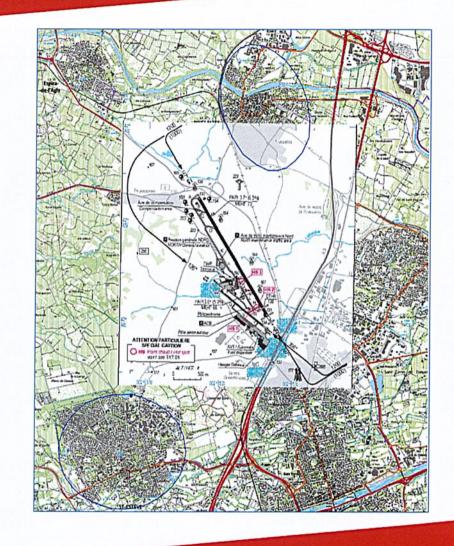


ZONES CERCLEES BLEU

La zone de Rivesaltes est plus survolée que celle de Saint-Estève

Les week-ends, les zones sont globalement respectées, on note :

- Sur l'ensemble des survols des zones cerclées bleues, **20% ont lieu le weekend**
- L'analyse effectuée sur la période 2023 (1er décembre 2022 au 30 novembre 2023) et 2024 (1er décembre 2023 au 30 novembre 2024) ne montre pas évolution notable





BILAN RESPECT ZONES CERCLEES

- Les écoles et les aéro-clubs basés respectent assez bien ces zones, les écarts éventuellement constatés sont le fait de vols en transit ou de pilotes non basés sur Perpignan-Rivesaltes
- La DSAC Sud s'engage à contacter le cas échéant, les aéro-clubs concernés afin de les sensibiliser aux problématiques environnementales de l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes



BILAN DE LA PROCEDURE RNP 15





BILAN DE LA PROCEDURE RNP 15

Il s'agit de la procédure IFR la plus utilisée pour les arrivées en piste 15 depuis sa mise en service en 2021

> 2021 (à partir de juin) : 400

> 2022 : 1248

> 2023 : 1151

> 2024 (jusqu'à fin octobre) : 1217

Cette procédure permet d'éviter les survols d'approche de l'aérodrome et de ses abords immédiats, dans la mesure où les aéronefs s'alignent sur le GPS. L'amélioration de la qualité de l'environnement sonore peut être corrélée à la mise en place de cette procédure.

De même, elle implique une réduction de la consommation de carburant, ce qui constitue une action favorable à la décarbonation.



CONCLUSION

Le bilan des deux dernières années est encourageant, témoignant d'une diminution des plaintes. Les communes bénéficiant de zones cerclées bleu, instaurées pour protéger les secteurs les plus urbanisés, affichent également un niveau de préservation satisfaisant.

Cette amélioration peut être attribuée à plusieurs facteurs :

- Rapidité dans le traitement des réclamations
- > Respect de la charte qualité en matière de bruit par les usagers
- Echanges réguliers avec les usagers
- > Installation de dispositifs silencieux sur les équipements les plus couramment utilisés
- > Augmentation des trajectoires de vol à l'ouest

En somme, ces résultats positifs démontrent l'efficacité des mesures mises en place et soulignent l'importance de la coopération entre les usagers et les autorités pour maintenir un environnement sain.

